



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ski

Question écrite n° 22414

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les accidents liés à la pratique du ski hors piste, particulièrement meurtriers. Il lui demande si le Gouvernement réfléchit à des solutions pour réduire le nombre d'accidents, sans toutefois en interdire la pratique.

Texte de la réponse

Au cours de la saison 2014-2015, le Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), basé à l'Ecole nationale des sports de montagne de Chamonix, a recensé 19 décès traumatiques liés à la pratique du ski hors piste, dont 10 causés par des avalanches. Le ministère chargé des sports est par conséquent très attentif à la prévention des accidents liés au ski hors piste et aux sports de montagne en général. Ainsi, dans le cadre de sa campagne nationale de prévention des accidents en montagne, menée en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et les principaux acteurs du milieu de la montagne, le ministère chargé des sports rappelle chaque année les règles essentielles de sécurité à respecter sur les pistes et hors des pistes. Concernant le ski hors piste en particulier, il est fortement recommandé à tout pratiquant de s'équiper d'un détecteur de victimes d'avalanches (DVA) ainsi que d'une pelle et d'une sonde et de s'entraîner à leur utilisation. Il est également indispensable, avant chaque sortie, de s'informer sur les conditions météorologiques et les risques d'avalanches. L'itinéraire doit être préparé en conséquence et adapté au niveau physique et technique du pratiquant. Enfin, il convient de faire appel à des professionnels et de ne jamais partir seul pour pratiquer le ski hors piste. Ces recommandations font l'objet d'un mémento prévention et de différents supports de communication qui sont diffusés chaque année par le ministère chargé des sports. Par ailleurs, des espaces prévention sont organisés dans les différents massifs français durant les vacances d'hiver et un site consacré à la sécurité des sports d'hiver a été mis en place en janvier 2014. Le ministère chargé des sports s'est également associé, à l'occasion de la dernière saison hivernale, à l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) pour la réalisation d'un DVD de prévention et la mise en place d'actions de sensibilisation des pratiquants aux dangers liés aux avalanches. Soucieux de préserver la montagne comme espace de liberté, où les principales règles de sécurité doivent néanmoins être respectées de tous, le ministère chargé des sports continuera à privilégier une approche préventive de la sécurité à travers la réalisation de nouveaux outils de sensibilisation adaptés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22414

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3247

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7263